L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureau : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

VENDREDI, 10 OCTOBRE 1890.

PETITES ANNONCES.

ECOLE du jour et du soir de Charles Caron, 117 rue Orléans Anglais. Français, cours commercial, leçons d'anglais pour français. 5 oct—1m

MME R. Hervan, modiste du premier ordre, a transféré son salon au No 211 de la rue du Canal, au premier. 30 sept—3m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN bon jardinier (fleurs et légumes) demande un emploi. Il demeure à Gentilly, 7 Toulouse st. Bonnes références. 3 oct—7f

ON DEMANDE.

ON demande—Une cuisinière qui fasse la cuisine et parle français. 17 Bourbon st., 1er premier. 10 oct—1f

ON demande—10 BONS AGENTS chez A. Peyre, rue Bourbon, No 172. 10oct—7f

ON demande un homme actif comprenant le français et l'anglais. Adresser "Interprète" à l'Abeille. 4 oct—7f

A VENDRE.

A vendre—Une VACHERIE de sept (7) vaches, tous les ustensiles avec une bonne clientèle à des conditions très avantageuses pour l'acheteur. S'adresser rue Bourbon, No 62. 10oct—7f

A LOUER.

A LOUER—Résidence et magasin ensemble, 1 chambre, 1 cuisine, 1 salle de St-Philippe. S'adresse à Kernan, bureau A, sixième étage, Morris Building. 19 oct—1f

A LOUER. — Vaste et splendide terrain ayant 135 pieds de profondeur, avec magasins, pouvant servir de Chantier de bois et de charbon. Ce lot de terre est situé dans un endroit central,—900 rue des Remparts, Quartier, à un lieu de l'Esplanade. Il en sera donné possession immédiatement. S'adresser à Paul E. Théard, 54 Camp, ou au No 134 rue de Quartier. 4 oct—10f

A LOUER on a vendre, Résidence 90 Avenue Esplanade. S'adresser Trudeau Bank. 4 sept—1f

NOS 1 et 2 Magasins Hospital sont à louer. Ils sont bien situés, bien arrosés, aux légumes. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 20 juin 1f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Etat de la Louisiane vs A. Mondeuse.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 12,994.— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Chas H. Lavillebeuve, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan public, au plus offrant et dernier enchérisseur, au comptant, devant la porte de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, entre les rues de St-Philippe et Bourbon, le LUNDI 20 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations dessus construites, situé dans la Troisième Section de la Nouvelle-Orléans, dans l'Arpent de Terre Commune, connu et désigné sous le No 1036 de la rue Magazine, mesurant trente pieds de front sur la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds, le tout conformément à un plan de Jos. Pilié, arpenteur, en date du 15 février 1875, enregistré au Bureau des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans, dans le Registre de Conveyances, Livre 120, folio 343.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Shérif's Office, 4 octobre 1890.

10 oct—10 15 20

Succession de Frank Shiva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15,459—Division C. —A la mode du Juge J. Ellis.

Ayant présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession susdite, comme étant décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'ordonnance a été faite à cet effet, laquelle a été ordonnée par la dite Cour, et que les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2 oct—8 12

Succession de Mme Vve Marie Shiva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,063—Division C. —Attendu que John Vinet, demandeur par pétition, a présenté à la Cour à cet effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession susdite de feue Mme Veuve Marie Shiva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'ordonnance a été faite à cet effet, laquelle a été ordonnée par la dite Cour, et que les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

4 oct—4 9 13

Succession de David H. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,066.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Herbert, administrateur de cette succession, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 10 14

Succession de Hermann Henry Bleumeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,956—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Herbert, administrateur de cette succession, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 10 14

Succession de Regina Steinhauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,977—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire et final présenté par Guillaume Dupuy, syndic provisoire et syndic de ses Créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 10 14

Succession de Hermann Henry Bleumeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,956—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John Herbert, administrateur de cette succession, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 10 14

Succession de Frank Shiva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,459—Division C. —A la mode du Juge J. Ellis.

Ayant présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession susdite, comme étant décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'ordonnance a été faite à cet effet, laquelle a été ordonnée par la dite Cour, et que les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 12

Succession de Mme Vve Marie Shiva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,063—Division C. —Attendu que John Vinet, demandeur par pétition, a présenté à la Cour à cet effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession susdite de feue Mme Veuve Marie Shiva, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'ordonnance a été faite à cet effet, laquelle a été ordonnée par la dite Cour, et que les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

5 oct—8 12

Succession de David H. Syme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 31,066.—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Herbert, administrateur de cette succession, ne devrait pas être homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

R. A. LUMINAIS,
Greffier.

2oct—8 7 11

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE du District pour la Paroisse d'Orléans.— Henry & Brown vs cure créancière.—No 31,089— Division D.—Ordre de Cour.—Que les réunis des créanciers des débitenanciers, la raison sociale de Henry & Brown, composée de William G. Henry et Charles Brown, jadis convoqués et tenus prévenant Henry J. Rhodes, secrétaire, No 32 rue Carondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 9ème jour d'octobre 1890, à 11 heures de midi, et ce, à l'effet de recevoir le rapport du dit secrétaire, l'application des dits débitenanciers pour un répit et plus dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre eux cessent et demeurent suspendues. Et que Chas. C. Andry, avocat, soit nommé juge spécial pour présider à la dite réunion.

Nouvelle-Orléans, 29 septembre 1890.

(Signé) H. HIGHTOWER, Juge.

Pour copie conforme :

C. D. RANKIN, Député Greffier.

29 sept—3m—oct 10 20

Pour fumer et chiquer

LE TABAC "PICAYUNE"

EST LE PLUS RECHERCHÉ.

Demandez cette marque et envoyez d'un penny (2 cents) demandez-le à une prime qui vous donnera un cas entier ou en poudre en chaudes.

J. P. SARRAZIN TOBACCO CO.

"LIMITED."

96 et 98 rue de Chartres, Nlle-Orléans.

Libertés—à un dim sur vos

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 9 OCTOBRE.—CLASSE No 840

Tirage de 4 heures P. M.

36	45	48	18	71	52	37
3	56	29	43	50		

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, sont faits dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.

J. A. ROUSSEAU.
W. P. PIERCEARD.
Commissaires.

Le plume de ces tirages quotidiens peut vous être vue en tout temps dans toutes les

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée par le vote populaire, comme partie de la Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages mensuels (extraordinaires) des semi-annuels (Juin et Décembre) et les grands tirages à nombres simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et sont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Reconnue depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attendu ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à en servir, dans ce sens, de notre certificat auquel nous soignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres L. Nat. Bank.
F. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 OCT. 1890.

GROS LOT:

$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	250,	50,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$100, soit	$50,000
100 Lots de	$200,	20,000
100 Lots de	$300,	30,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit	$99,900
999 Lots de $100,	99,900

2,134 Lots se montant à.... $1,054,900

PRIX DU BILLET:

Entier, Vingt Dollars; Demi, $10; Quart, $5 00; Dixième, $2 00; Vingtième, $1 00.

IMPORTANT.

Moyen prompt et sûr d'acheter un billet. S'adresser à l'agent de la localité ou l'on est.

Prix pour les clubs. 55 dixièmes de billets de $2 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

Comment envoyer l'argent.

Envoyez l'argent par l'Express à nos frais.

Adresse à M. A. BAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

La Compagnie tirant pour elle-même et conduisant le tirage de la manière à donner les garanties aux personnes qui achètent des billets, nous autorisons à annoncer que nous recevons régulièrement les listes officielles des tirages et que les personnes qui nous en donnent l'ordre peuvent être certaines que les lots gagnants seront payés comme il est dit dans l'Express par les porteurs de billets.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat a été votée par le vote du Peuple, et sanctionnée par la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat irrévocable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur suivant et comme suit : CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 16 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour renouveler son contrat, à une échéance plus éloignée, soit jusqu'en 1919. L'opposition du PEUPLE SEULE EMPÊCHE QU'ELLE N'AIT CETTE CONTINUATION.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louis Lavedan vs. Geo. W. Purcell et Ed. Mc Purcell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 30,819. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan public, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 11 octobre 1890, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou qui en dépendent, le tout de quelque sorte, situé dans le premier district de cette ville, dans l'Isle bornée par la Promenade Tricon, maintenant Delord, entre les Nos 4 et 5 d'icelle, mesurant trente pieds de front sur la rue Delord sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de séparation entre les Nos 4 et 5 d'icelle, plus huit pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne du côté qui donne vers la Promenade Tricon, maintenant Delord, entre les Nos 4 et 5 d'icelle, mesurant trente